

Opinions

Les Québécois et leur cage dorée

CHRISTIAN DUFOUR

Avocat, l'auteur enseigne à l'École nationale d'administration publique.

L'un des grands dossiers politiques de l'année qui s'annonce sera le jugement de la Cour suprême sur la légalité d'une déclaration unilatérale de souveraineté par le Québec. L'affaire comporte quelque chose de surréaliste. Le premier devoir de la Cour suprême, comme l'a rappelé récemment son juge en chef, est de défendre la Constitution du Canada. Nulle part ailleurs qu'au Québec, ce ne serait une nouvelle que d'apprendre que la sécession d'une partie d'un pays est illégale par rapport à l'ordre constitutionnel de ce pays, ou à l'ordre international tel qu'interprété par son plus haut tribunal.

C'est que, par définition, une démarche souveraine comporte quelque chose d'unilatéral. Celle du Québec serait sans intérêt si elle ne parvenait pas à rompre avec certaines séquelles coloniales de l'ordre constitutionnel canadien, auxquelles celui-ci ne renoncera jamais de lui-même. À ce niveau, l'emprisonnement apparaît plus complet que jamais. Avec l'approbation de la Cour suprême, on a substantiellement modifié, en 1982, la Constitution canadienne sans l'accord du Québec, où vivait 25 % de la population du pays et qui constituait l'assise de la partie française de la dualité canadienne. On a ensuite imposé de nouvelles règles qui ont permis, en 1990, à une seule petite province de bloquer l'accord du lac Meech. Comble de l'absurde, on veut maintenant appliquer ces règles à une éventuelle accession du Québec à la souveraineté.

Si elle ne se donne pas la possibilité de rompre unilatéralement si nécessaire avec ces éléments fondamentalement biaisés contre le Québec, la démarche souverainiste n'a pas de sens. C'est parce que Robert Bourassa n'envisagea jamais sérieusement cette possibilité que sa stratégie du couteau sur la gorge échoua lamentablement, après le rejet de Meech. Les nationalistes mous comme Léon Dion, qui conseilla cette stratégie tout en se révélant incapable par la suite de décrocher du Canada, auraient fait mieux d'appuyer fermement l'Accord du lac Meech en temps utile, quand le premier ministre du Nouveau-Brunswick essayait de le rouvrir. Dans la mesure où les Québécois ne sont pas capables d'envisager la possibilité d'une déclaration unilatérale de souveraineté, où ils restent totalement prisonniers de l'approbation du reste du pays et de la légalité constitutionnelle canadienne, leurs velléités souverainistes ne les mèneront pas plus loin que le « bluff » de Bourassa, en 1990.

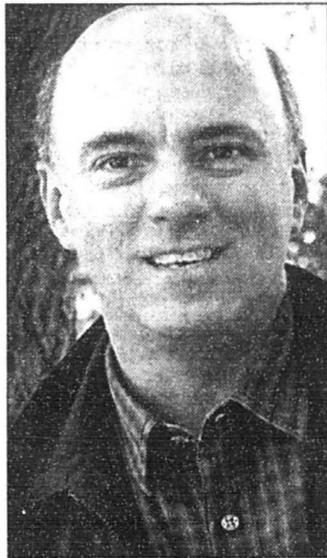
Dans le même esprit, plusieurs de ceux qui avaient voté OUI, au référendum de 1995, se révélèrent dans un premier temps satisfaits de leur défaite : le 49,5 % avait

l'avantage, selon eux, de ne pas affronter le reste du Canada, tout en le convainquant enfin du sérieux de la démarche québécoise. Au contraire, ce résultat objectivement désastreux braqua implacablement le reste du pays contre le Québec, tout en condamnant celui-ci à l'impuissance. La même dynamique velléitaire prévaut quand beaucoup de Québécois, y compris des souverainistes, conditionnent maintenant l'accession à la souveraineté au respect intégral de la Constitution canadienne.

Cela en dit long sur l'attachement en partie atavique des Québécois au Canada, de même que sur leur confiance naïve en ce dernier. On peut comprendre leur douloureuse difficulté à décrocher de ce pays que leurs ancêtres — les premiers à s'appeler « Canadiens » — ont mis au monde sur le plan identitaire. Il reste qu'ils jouent un jeu dangereux dans la mesure où ils demeurent en partie attachés à un Canada légendaire et mythique qui n'existe plus que dans leurs rêves et de moins en moins dans la réalité.

Depuis la Constitution de 82, le Canada réel est engagé dans un processus d'éloignement du Québec en raison, entre autres, de la montée en force de l'Ouest et des valeurs américaines véhiculées par le Reform Party.

Historiquement, les Québécois se sont graduellement faits enlever le Canada de leurs ancêtres, plus qu'ils n'en sont conscients, plus que les fédéralistes québécois ne veulent bien l'admettre. On reproche souvent aux souverainistes leur manque de réalisme en ce qui a trait à la nature de l'identité québécoise. Force est de constater que les fédéralistes québécois ne sont pas plus lucides quant au Canada d'aujourd'hui. Sur le plan constitutionnel, démographique et économique, sur le plan des valeurs et de l'identité, le pays qu'ils défendent existe de moins en moins. Aveuglés par leur guerre partisane contre les « séparatistes », trop de fédéralistes se contentent et content des histoires à ce sujet à leurs compatriotes québécois. Tôt ou tard, le



Christian Dufour

Québec paiera le prix de cette complaisance et d'un attachement au Canada que l'on tient à tout prix à maintenir, même quand il joue contre les intérêts du Québec.

Si la dynamique actuelle se poursuit, les Québécois réaliseront trop tard que le Canada auquel ils étaient attachés n'existe plus. Ils seront alors prisonniers d'un pays qui leur sera devenu dangereusement étranger et qu'ils auront perdu le pouvoir de changer, tout en n'étant pas traités collectivement en son sein comme faisant partie d'une société distincte. Cela finira comme cela a commencé. Par la réaffirmation de ce bon vieux problème jamais réglé, dont un certain Québec bon chic bon genre ne veut plus entendre parler, alors qu'il reste clairement l'un des éléments structurants de la relation Canada-Québec. Une conquête graduelle, civilisée, qui n'a pas changé le Québec que pour le mal, au fil d'arrivée cela reste une Conquête. Le Québec court à sa perte tant qu'il n'a pas été capable de bâtir sa relation avec le reste du pays sur autre chose, empêchant un Canada qui le considère comme sa propriété de continuer à se nourrir exagérément de lui sur le plan identitaire.

Plus que le maintien du fédéralisme ou l'accession à l'indépendance, cela constitue le véritable enjeu de la relation Québec-Canada. En attendant, l'histoire récente comme ancienne discrédite l'intervention de la Cour suprême dans un domaine politique où elle n'a que faire. Comme à un mineur, à un incapable, comme à un conquies, elle a déjà assigné un représentant contre son gré à un Québec qui ne voulait pas plaider. On peut compter sur elle pour démontrer que le Canada constitue la plus confortable prison du monde. Combien de Québécois ne retiendront que le doré des barreaux ?

Mexique: escalade de la guerre de basse intensité

Le texte qui suit émane du Réseau de solidarité avec le Mexique, section de Montréal. Les groupes suivants l'ont cosigné : Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine, Salut le monde !, Productions B'alba, Comité pour les droits humains au Mexique, Social Justice Committee of Montreal, Alternatives, Développement et paix, Centre international de solidarité ouvrière (CISO).

La guerre de basse intensité au Mexique s'est encore approfondie, tout récemment, avec l'attentat vraisemblablement perpétré par un groupe paramilitaire contre l'évêque Samuel Ruiz et le groupe de personnes qui l'accompagnaient en tournée dans le nord du Chiapas. Quand un homme de l'Église connu comme Mgr Ruiz, en nomination pour le prix Nobel de la paix en 1995, devient la cible des escadrons de la mort, on imagine le degré de violence qui s'abat sur les autochtones et les métis qui, dans les États militaristes du Chiapas, de Guerrero ou d'Oaxaca, osent revendiquer leurs droits élémentaires.

La situation est explosive. Les gouvernements du Canada et du Québec ne peuvent plus fermer les yeux sur les violations systématiques des droits de la personne perpétrées chez leur partenaire commercial. La corruption du gouvernement mexicain — dont la dénonciation a récemment coûté à Marc Perron son poste d'ambassadeur du Canada au Mexique — est liée à l'impunité dont bénéficient non seulement les trafiquants de drogue mais aussi les groupes paramilitaires, souvent soutenus par l'armée fédérale du Mexique et les autorités locales !

Le plus récent épisode de cet autre ouragan dévastateur au Mexique, celui de la violence politique, est survenu le 4 novembre dernier à 18h40. Le convoi avec lequel voyageaient les évêques Samuel Ruiz Garcia et Raul Vera Lopez — une soixantaine de catéchistes, de religieux et de représentants autochtones — a été atteint de rafales d'armes à feu. (...)

Nous appréhendons de futures attaques à l'encontre de religieux, de cathéchistes et de paysans des paroisses qui ont été visités par Mgr Ruiz et Mgr Vera. Nous croyons également que l'embuscade n'est pas un acte isolé mais qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une offensive que les formations paramilitaires Paz y Justicia et Los Chinchulines mènent contre les militants et les membres de l'Église catholique engagés pour la justice sociale.

L'attentat contre Mgr Samuel Ruiz et son groupe indique aussi le mépris du rôle de médiateur qu'il a joué depuis les débuts du conflit. Nommé médiateur entre l'EZLN (Armée zapatiste de libération nationale) et le gouvernement mexicain dans les négociations de paix, il a formé la CONAI (Commission nationale d'intermédiation, formée aussi de six autres personnalités indépendantes) qui, malgré les tentatives de sabotage du gouvernement, a joué un rôle important dans le processus de paix en impli-

quant la société civile dans la surveillance des dialogues entre les deux parties en litige.

De fait, depuis l'offensive de l'armée fédérale de février 1995 contre les communautés autochtones soutenant les Zapatistes, ces dernières subissent un processus de militarisation constante. Dans la zone Nord et dans la région montagnaise de los Altos, la violence prend la forme d'une « guerre sale » menée par les groupes paramilitaires liés au parti officiel, le PRI. Ces groupes ont été dénoncés à de nombreuses reprises par les organisations mexicaines et étrangères de défense des droits de la personne (Amnistie internationale, Americas Watch) comme responsables de centaines de cas d'assassinats, d'agressions, de disparitions et d'incendies de maisons des familles de sympathisants zapatistes et/ou du parti d'opposition, le PRD. Ces dénonciations signalent aussi que le financement de ces groupes paramilitaires provient de fonds régionaux ou municipaux, que l'armée fédérale a participé à leur entraînement militaire à l'occasion et que leur activité est presque toujours camouflée par les corps militaires et policiers. (...)

Le président Zedillo et son gouvernement ont choisi la solution militaire comme réponse à la rébellion autochtone du Chiapas qui s'exprime pacifiquement, depuis la mi-janvier 1994. Cette rébellion a surpris le monde entier le jour de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), considéré comme une « sentence de mort » par les Zapatistes qui proviennent de communautés où l'espérance de vie est d'environ 45 ans. L'escalade de la guerre au Mexique, avec l'attentat contre le convoi de Mgr Samuel Ruiz, amène le conflit chipanèque au bord de la guerre totale. Ce sont les causes du conflit qui doivent être résolues : la dépossession des terres, de l'autonomie et de la culture autochtones.

Nous nous joignons au diocèse de San Cristobal, au Chiapas, et aux organisations non-gouvernementales du Mexique et de divers pays pour dénoncer vigoureusement l'impunité dont jouissent les formations paramilitaires ainsi que la complicité gouvernementale à l'égard de leurs agissements. Sans cette complicité, les formations paramilitaires ne pourraient exister. L'impunité signifie l'emprisonnement d'innocents, des enquêtes paralysées et sans lendemain, des opposants assassinés ou brutalisés. Il est temps que les gouvernements du Canada et du Québec manifestent leur désaccord envers l'attitude de leur partenaire, le gouvernement mexicain, à défaut de quoi leur silence devient une forme de complicité motivée par l'appât des profits commerciaux. Ils est temps que nous aussi, pris dans l'état de l'Aléna, exprimions notre solidarité avec les Mexicains et les Mexicaines qui exigent que justice soit faite. Quoiqu'en dise le gouvernement mexicain, cette solidarité n'est pas de l'ingérence.

Tous les ambassadeurs sont partisans

C'est la responsabilité première d'un ambassadeur canadien de promouvoir l'unité canadienne

JACQUES ROY

L'auteur est ambassadeur du Canada en France.

Fin octobre, j'ai prononcé des discours au Québec, qui ont suscité une certaine controverse. J'aimerais donc clarifier la situation.

Premièrement, je dois dire que les dates de ma tournée avaient été décidées en mai dernier, longtemps avant de savoir que le premier ministre Bouchard viendrait en France quelques semaines auparavant. Le ministère des Affaires étrangères a payé mon voyage, ce qui m'a permis, entre autres, de rencontrer plusieurs chefs d'entreprises et de visiter quelques usines. Cela me sera très utile dans mon travail.

Le Conseil pour l'unité canadienne a été impliqué dans cette tournée pour la raison suivante : à la suite d'un discours que j'avais prononcé à Québec, en mars dernier, des citoyens avaient indiqué au Conseil qu'ils aimeraient réentendre les points principaux de mon texte. Des rencontres furent donc organisées par le Conseil, un organisme qui n'a pas d'attaches politiques et qui a pour but d'accroître la compréhension du Canada chez les citoyens.

Durant ma tournée, quelques personnes se sont demandé si nos ambassadeurs devaient venir adresser la parole à leurs concitoyens au Canada. Cela m'a surpris, car c'est une vieille pratique. Par exemple, il y a quinze

ans, lorsque j'oeuvrais à notre ambassade à Washington, notre ambassadeur du temps venait régulièrement au Canada expliquer ce qui se passait aux États-Unis, et cela même si les Américains avaient de multiples porte-parole au Canada. Les Canadiens de toutes les provinces l'inondaient d'invitations, car ils voulaient entendre une perspective canadienne et non américaine de la vie politique aux États-Unis.

Dans le message que j'ai livré durant mon séjour au Canada, j'ai fait un historique aussi objectif que possible de la construction de l'Union européenne. Ce message reflétait le contenu de rapports que j'avais déjà fait parvenir à Ottawa et que j'aurais transmis aux autorités du Québec si j'avais été leur délégué général à Paris.

Par exemple, j'ai souligné que, dans un communiqué émis le 9 mai 1950 annonçant l'intention de créer la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le gouvernement français d'alors déclarait qu'un de ses objectifs était d'établir les assises d'une fédération européenne. J'ai mentionné que, lorsque l'union monétaire européenne sera en vigueur, les provinces canadiennes, y compris celle du Québec, détiendront autant sinon plus de pouvoirs, d'autonomie ou de souveraineté que les États membres de l'Union européenne dans les trois domaines économiques les plus importants de la vie quotidienne du citoyen, soit : la politique commerciale (importation ou non de produits avec des droits de douane plus ou

moins élevés), la politique monétaire (valeur de la monnaie et taux d'intérêt sur les hypothèques, emprunts, etc.) et la politique fiscale (impôts et taxes de vente).

J'ai aussi rapporté que les trois objectifs principaux de l'Union européenne (paix, progrès et prospérité) sont au centre du débat qui se poursuit en France et ailleurs sur l'opportunité d'avoir une union monétaire. En France, les deux alternatives les plus discutées sont les suivantes : 1) paix moins assurée, moins de progrès, moins de prospérité, maintien du franc français et plus de souveraineté; 2) paix mieux assurée, plus de progrès, plus de prospérité, monnaie européenne et moins de souveraineté. Tout indique que la France choisira la voie du progrès et de la prospérité et acceptera un transfert majeur de souveraineté à la banque centrale qui doit s'établir à Francfort, en Allemagne.



Jacques Roy

À noter que les observateurs européens sont généralement d'avis que cette union monétaire sera nécessairement suivie d'une intégration politique et que cela mènera à une fédération dans les années à venir. Ce sont là des constatations de faits que plusieurs de mes interlocuteurs semblaient ignorer et qu'ils ont trouvés très pertinentes.

Ayant indiqué que, dans mes fonctions, je faisais la promotion de l'unité canadienne, on a prétendu que c'était faire montre de partisanerie. Je n'arrive pas à saisir le sens de ces remarques, l'unité nationale constituant l'essence même d'un pays. Je désire donc souligner, une fois de plus, que c'est la responsabilité première d'un ambassadeur canadien de promouvoir l'unité canadienne. Et d'en faire une question de partisanerie défie le bon entendement. En fait, si c'est être partisan de promouvoir l'unité nationale de son pays, tous les ambassadeurs de ce bas monde sont partisans. (...)